

## Actes 15. 10 à 31

Nous noterons tout de suite le mot « *encouragement* » employé dans ce dernier verset. La position doctrinale prise par la 1<sup>ère</sup> convention pastorale de Jérusalem a effectivement encouragé l'Assemblée d'Antioche, et sans doute bien d'autres depuis.

Ce serait dramatique que le discours adressé à l'Église soit décourageant et démobilisateur, voire humiliant et « mortel » !

Dans Romains 14, l'apôtre explique que les « *assassins de la grâce* » sont bien capables avec leurs opinions personnelles « *de causer la perte de frères ou sœurs pour lesquels le Christ a donné sa vie en croix* ».

Avec le 1<sup>er</sup> verset de notre lecture - verset 10 - je note encore que « faire porter des jougs de lois » aux chrétiens revient à tenter Dieu lui-même.

C'était ce que les « *assassins de la grâce* » étaient prêts à faire à l'égard de leurs frères d'Antioche, ce que pratiquaient déjà les pharisiens à l'égard des croyants de la première alliance, selon Jésus (Matthieu 23.4).

Tenter Dieu est une attitude de provocation d'autant plus grave qu'elle a pour cible Dieu, lui-même ! C'est un véritable défi audacieux à l'endroit de la personne divine, du Seigneur, Celui qui n'aurait pas suffisamment réfléchi à la mise en œuvre de Son plan de salut, une alliance insuffisante au final qui aurait donc besoin d'un retour, même partiel, à la loi de Moïse.

Un peu comme si on revenait sur le verset de Romains 10.4 : « Christ ne pouvait pas être tout à fait la fin de la loi pour tous ceux qui croient ! »

Derrière des hommes, et même derrière certains croyants, il y a la présence et l'inspiration de démons. La doctrine de la grâce comme celle de la divinité n'a pas été l'objet de simples attaques humaines, au fil des siècles de christianisme.

### **Quelques remarques initiées par le texte de Actes 15 :**

1. Comme à Antioche autrefois ou encore en Galatie (voir le message de vendredi dernier), il existe encore aujourd'hui des « chrétiens visiteurs » appelés parfois des « électrons libres », ne dépendant d'aucune autorité, capables d'infiltrer des Assemblées et surtout des cœurs pour distiller une doctrine non évangélique : verset 24.

Le plus souvent, un peu de sagesse et de discernement doublés d'un peu plus de confiance en leurs pasteurs habituels épargneraient souvent les chrétiens de ces souffrances et autres troubles.

2. L'un des signes qui nous permet d'identifier les vrais enseignants est donné au verset 26 :  
« *Des hommes qui ont exposé leur vie* ».

Les ouvriers de la grâce ne viennent pas seulement vers les Églises avec une prédication et une doctrine, ceux de la grâce et de Christ. Ils accompagnent leur ministère par des attitudes, des gestes, des comportements, un témoignage personnel et familial, des conduites éthiques toutes inspirées par la grâce.

Si leurs paroles sont des paroles de grâce à l'image du Maître qui les a envoyés, leur conduite est également inspirée par la grâce, une grâce qui enseigne à renoncer à soi-même pour l'intérêt des autres, au nom de Jésus-Christ, celui qui a pleinement incarné la grâce ! (Tite 2.11 à 14)

3. La mesure adoptée par la convention est fixée par écrit aux versets 28 et 29.

C'est une décision contextualisée = elle tient compte du contexte culturel et notamment, du fait que cette Assemblée de Jérusalem est uniquement composée de frères et sœurs, tous issus du judaïsme.

Voilà pourquoi, il est fait allusion à des questions alimentaires que Paul écartera complètement plus tard, lorsqu'il enseignera les Assemblées nées de la Mission. (Romains 14. 17 à 19)

L'esprit qui a présidé à « cette décision de convention » était effectivement celui de la grâce : il permettait d'accorder du temps à ces chrétiens pour évoluer de la loi à la grâce et, progressivement, se détacher des choses anciennes pour embrasser les choses nouvelles et éternelles.

Je voudrais ici revenir sur le message de dimanche dernier « *Une Église qui prie, chante et prend soin des siens* » à partir des instructions de Jacques justement, pasteur principal de cette Église judéo-chrétienne.

## **Un exemple choisi : l'onction d'huile !**

### Jacques 5.13 à 16

Sans doute avez-vous déjà noté que, nulle part ailleurs dans le Nouveau Testament, il n'est question d'onction d'huile pratiquée dans l'Assemblée.

Jamais, par exemple, l'apôtre Paul évoque cette pratique dans ses 13 lettres adressées aux Églises fondées par la Mission.

Il ne l'aborde pas non plus dans les épîtres pastorales lorsqu'il laisse ses instructions aux ministres de l'Évangile, notamment, aux anciens : 1 Timothée 3. 1 à 7.

Jacques 5 est vraiment le seul texte du Nouveau Testament qui évoque la pratique de l'onction d'huile.

On ne peut donc pas en faire une doctrine générale, qui serait fondée uniquement sur un seul texte, selon la règle adoptée en étude biblique ou théologique.

Si on le faisait, il faudrait le faire également sur d'autres questions du Nouveau Testament qui ne disposent que d'un seul appui biblique, comme le lavement des pieds de Jean 13, les mouchoirs apposés pour la guérison des malades d'Actes 19, ou encore sur la circoncision du pasteur stagiaire Timothée mentionnée dans Actes 16 !

Les Juifs pratiquaient l'onction d'huile régulièrement, depuis des siècles et en diverses occasions :

- Elle était déjà liée aux rituels de consécration des rois, des prophètes et des sacrificateurs dans l'Ancienne Alliance, selon la loi Mosaique.  
C'est le récit des livres historiques et aussi, du fameux Psaume 133.

- Elle était aussi associée à la guérison pratique des souffrants comme en témoigne la parabole de Jésus (Luc 10.34). Cette application d'huile était un baume d'apaisement comme le sont de nos jours, ces soins de massage thérapeutique à base d'huile, de crèmes et autres.

Les premières missions d'évangélisation animées par les 12 premiers apôtres envers les brebis perdues de la nation d'Israël (1<sup>ère</sup> étape dans le ministère de Jésus) proposaient l'onction d'huile systématiquement : Marc 6.12 et 13.

- On sait encore que l'huile était utilisée comme soin de beauté par les femmes juives (2 Rois 4).

## « Balayons devant nos portes ! »

On a parfois pointé du doigt un peu trop vite la doctrine catholique romaine en dénonçant (à juste titre) la pratique excessive de l'onction d'huile ayant dérivé en extrême onction ou onction d'huile appliquée aux mourants.

Mais, les pentecôtistes que nous sommes devraient d'abord balayer devant leurs portes ! Nous aussi, nous sommes parfois allés au-delà de ce qui est écrit avec ce texte de Jacques.

1. Est-ce biblique et évangélique de pratiquer l'onction d'huile avant d'aller passer une radio ou de faire une analyse de sang ?

Ne peut-on pas attendre au moins d'avoir le résultat de ces examens avant de demander ensuite et éventuellement à l'Église et à ses responsables, la prière accompagnée d'onction d'huile ?

2. Est-ce biblique et évangélique de pratiquer l'onction d'huile avec tous les malades de l'Assemblée ?

Selon Jacques, le souffrant peut et doit prier d'abord seul, tout seul, dans un premier temps, une prière que Dieu sait prendre en compte comme il le fit pour la croyante Anne, assise longtemps au fond du temple, parlant uniquement avec Dieu de sa souffrance (1 Samuel 1 et 2).

Où avons-nous découvert cette « pseudo doctrine sur la prière » qui voudrait que l'exaucement serait d'autant mieux garanti qu'il y aurait un nombre de plus en plus important de priants dans l'Église, la région, le pays et le monde entier ?

L'Éternel n'avait besoin que d'un seul intercesseur pour élever un mur face aux brèches faites par l'Ennemi !

Seuls, ceux qui n'ont plus de forces, « asténéo » dit le mot grec que Louis Segond a insuffisamment traduit par « *malade* ».

Plus de forces physiques certes, mais plus de moral, plus de foi, plus d'envie de prier... voilà ce que veut dire « asténéo » !

Seuls, ceux-là donc peuvent et doivent faire appel à l'Assemblée pour être au bénéfice du déplacement des anciens (notez le sens du mouvement dans le texte biblique) et surtout, au bénéfice de leur prière, cette prière de la foi qui relève le malade (et non pas, qui le fait entrer dans la mort !).

3. Est-ce biblique et évangélique de pratiquer une onction d'huile sans l'accompagner d'une prise en charge globale de la personne dans son être entier : esprit, âme et corps ?

Avec et avant l'application d'huile, il semble évident pour Jacques qu'il y ait d'abord un entretien fraternel, une conversation, un examen spirituel, éventuellement une confession des péchés et enfin, une prière de foi, faite à plusieurs frères, qui sera accompagnée d'une application d'huile.

Ceci n'a effectivement rien de comparable avec un rapide passage sur le devant de l'estrade un dimanche matin, « onction d'huile » demandée juste à l'arrivée au culte et parfois, par un intermédiaire !

4. Est-ce biblique ou évangélique de pratiquer l'onction d'huile en apposant quelques gouttelettes d'huile sur le front... ?

L'onction d'huile, selon l'Écriture, me semble être autre chose....

L'huile remplissait une corne d'animal avant d'être déversée sur la tête et... le reste ! Le fameux Psaume 133 décrit l'onction d'huile du prêtre Aaron comme dégoulinant sur la tête, la barbe, les vêtements de celui qui la recevait et peut-être encore, à terre !

Si nous autres, chrétiens évangéliques se référant à la Parole de Dieu, acceptons de réduire l'onction d'huile à quelques gouttelettes d'huile seulement et ce pour des questions pratiques (du genre, vous n'allez pas tacher mon veston tout de même ou détruire mon maquillage ? - ce que l'on peut comprendre évidemment), dites-moi alors où sera notre autorité doctrinale et spirituelle lorsque nous voudrions justifier la supériorité de l'immersion sur celle de l'aspersion, lorsque nous enseignerons le baptême ? Un minimum de cohérence dans nos pratiques et d'équité dans nos évaluations me semble nécessaire : qu'en pensez-vous, bien-aimés ?

5. Est-ce évangélique de pratiquer l'onction d'huile dans les réunions d'évangélisation ou dans les hôpitaux, même si les 12 apôtres de Jésus l'ont fait en Israël, ce qui est écrit dans l'Évangile de Marc ?

Heureusement ici, nous apportons déjà une juste réponse par notre pratique habituelle dans les Assemblées de Dieu qui proposent l'imposition des mains aux malades dans les réunions d'évangélisation ou en visite dans les hôpitaux.

## **Comprenons et Concluons !**

- Comprenons bien que l'onction d'huile ne doit pas se demander, ni se donner avec précipitation comme Paul le réclamait déjà pour l'imposition des mains dans le cadre de l'Assemblée : 1 Timothée 5.22.
- Si ces gestes spirituels peuvent encore garder une valeur et une raison d'être, il faut au moins qu'ils soient accomplis selon l'enseignement pur de la parole de Christ, de la doctrine de Christ et ne pas aller au-delà, avec des habitudes ou des héritages culturels, non passés au crible de la foi authentique, donnée aux saints une fois pour toutes (foi= matière à croire selon Jude 3 et 4).
- Comprenons encore que l'Assemblée évangélique de Jérusalem était composée de membres, directement issus de la synagogue juive, qui avaient transporté sous la grâce certains éléments pratiqués sous la loi et d'autres éléments strictement culturels, tous imprégnant leur foi naissante en Jésus-Christ.

Apprenons à respecter les autres chrétiens appartenant à d'autres Assemblées de notre famille pentecôtiste ou à d'autres Églises de type évangélique, et aussi ces frères convertis dans nos Assemblées mais issus de milieux religieux ou philosophiques où les ordonnances et les commandements d'hommes les ont beaucoup marqués...

Cette attitude de respect et d'accueil nous empêche nullement de croire que l'Œuvre de la grâce se fera toujours dans un cœur né de nouveau, même si elle doit prendre un peu de temps. Nous l'avons déjà dit dans une étude précédente.